



Compte Rendu du Conseil de Quartier Le Salinier

Réunion publique le 17/03/2022, salle du Trépadé



Participants :

Bureau du conseil du quartier : Frédéric CARACATSANIS (président), Laurent GONCALVES (vice-président), Marcel GUARDIOLE (secrétaire).

Ayant participé aux travaux préparatoires : Emmanuel DUNOUVION, Jacques de KUYPER.

Mairie : M. Gilbert CANILLO (5^{ème} adjoint chargé de la propreté et de l'entretien de la ville et du patrimoine communal ainsi que des services techniques), M. Philippe FRANCHINA (conseiller municipal délégué à la tranquillité publique).

Nombre d'habitants présents : 30.

1. M. Caracatsanis ouvre la séance à 20h45. Il remercie les élus de la commune pour leur présence et pour la mise à disposition de la salle ainsi que pour leur écoute positive lors des travaux préparatoires avec M. de Kuyper. Il présente l'action du conseil de quartier et annonce la prochaine réunion prévue le 11/05/2022 à 20h30 qui traitera de tous les autres sujets concernant le quartier.
2. M. de Kuyper présente le diaporama du projet d'aménagement de la circulation sur le quartier.
3. Echanges avec les participants présents :
 - Avis d'un habitant résidant au rond-point des Genêts : mettre 2 stops sur l'avenue des Pins au carrefour du rond-point des Oliviers (abribus) plutôt que réaliser le contournement proposé autour de l'îlot avenue des Pins / place des Genêts. Cet avis négatif sur la transformation de l'îlot des Genêts en rond-point est conforté par plusieurs habitants proches des Genêts : stops à implanter aux Oliviers avant de faire éventuellement la transformation des Genêts si la juxtaposition des stops successifs ne suffit pas.
 - Plusieurs habitants demandent que les hautes herbes de la voirie soient fauchées régulièrement : on ne voit pas les piétons, surtout les enfants, qui traversent à travers les herbes hautes.
M. Canillo informe qu'un contrat récent a été mis en place par la mairie pour l'entretien des espaces verts cette année. La première tonte de l'année vient d'être faite. Le contrat impose une obligation de résultats à l'organisme sous contrat : les herbes ne doivent pas dépasser 15 cm, y compris dans tout le quartier.
M. Canillo informe en outre que la mairie envisage de supprimer certains « buissons » le long des voies pour en réduire les nuisances et l'entretien. Le conseil de quartier émet des réserves et demande à être préalablement informé et consulté avant toute suppression de buissons se trouvant le long des voies du quartier.
 - Un habitant du début de l'avenue des Pins émet un avis favorable aux 2 stops avenue des Pins / impasse des Tamaris, mais est réservé sur l'implantation d'une écluse à ce niveau.
 - Remarque d'un habitant de l'extrémité Est de l'avenue des Pins à la mairie sur la vitesse : sa famille envisage de quitter le quartier à cause de la vitesse excessive et du danger que cela représente pour ses enfants.
 - Un habitant fait remarquer qu'il convient de ne pas tomber dans l'excès à installer des chicanes partout : son avis est de mettre la priorité sur les 3 ou 4 endroits les plus dangereux, d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs, puis de voir dans un second temps s'il est nécessaire de compléter par d'autres aménagements.
 - Expérience du riverain direct du dernier stop implanté au 36 avenue des Pins : peu ou pas de nuisance sonore et une bonne efficacité vérifiée sur la diminution de la vitesse.
 - Remarque d'un habitant sur le carrefour du 6/13 avenue des Pins : les usagers ne respectent pas la priorité à droite et des stops et un mini rond-point franchissable y seront très utiles.
 - Remarque au niveau de la distance de l'écluse proposée au 2 avenue des Pins à l'entrée des Palmiers à l'Est du domaine : il a été précisé au début de la présentation que les écluses doivent être à plus de 40 mètres des courbes. Cela semble donc incompatible avec celle qui est proposée.
M. de Kuyper précise que les 40 mètres constituent une recommandation plutôt qu'une obligation.
 - Un habitant suggère de faire installer un miroir à hauteur du 2 avenue des Pins pour permettre de voir les véhicules arrivant en sens inverse -> mais cela ne ferait pas ralentir, seule la visibilité serait améliorée.
Réponse de M. Canillo : 2 miroirs sont installés dans Fonsorbes. Ils sont extrêmement déconseillés par le Muretain Agglo, car un mauvais réglage, la pluie et les salissures en influencent beaucoup l'efficacité et le risque d'éblouissement des usagers est réel, par le soleil de jour et par les feux des véhicules la nuit.
M. de Kuyper indique que la jurisprudence est défavorable à l'installation de miroirs dans le domaine public.

.../...

- Un habitant voisin direct du carrefour de l'avenue des Pins avec l'impasse du Pasticié suggère qu'un jeu de stops soit installé sur ce carrefour dangereux, qui est aussi un accès au quartier très utilisé en venant de Cachac, comme proposé au carrefour Pins/Romarins.
- Un habitant de l'extrémité Est de l'avenue des Pins suggère de créer un sens unique à l'entrée Est du Banayre : avenue des Pins = du rond-point des Palmiers jusqu'au carrefour 6/13 avenue des Pins. Ainsi les véhicules traversant le Banayre d'Est en Ouest par le trajet au Sud des étangs pourront entrer par le rond-point des Palmiers et emprunter l'avenue des Pins (en sens unique du 2 au 6), et ceux venant de l'Ouest pourront sortir par le chemin de Cantolaouzetto. Cela réglerait à la fois le problème de l'écluse face au 2 avenue des Pins, aux risques du carrefour 6/13 avenue des Pins et réduira sensiblement le nombre de véhicules passant d'Ouest vers l'Est entre le 22 avenue des Pins et le 6/13 avenue des Pins et, notamment les difficultés de croisement dans la courbe serrée entre les 6/15 et le 16 avenue des Pins.

M. de Kuyper signale que cela entraînerait un report de trafic sur la sortie du chemin Cantolaouzetto sur la route de Fontenilles (repère C sur les plans du diaporama) où il y a un stop à ce carrefour étroit en angle droit. Selon les comptages effectués en janvier 2018 par la société Egis, le report de trafic sortant du quartier par Cantolaouzetto au lieu des Palmiers est le suivant :

Sur 24 heures : 574 en plus des 558 ;

Les matins entre 8h et 9h : 85 en plus des 119 ;

Les soirs de 17h à 18h : 43 en plus des 38.

Sur la route de Fontenilles, les véhicules venant de Fontenilles sont ralentis juste avant ce carrefour par un passage piétons surélevé par un plateau. Enfin, cette mise en sens unique impacterait aussi le circuit des bus et risque de faciliter la prise de vitesse dans le secteur critique entre le 6/15 et le 22 avenue des Pins.

- Remarque d'un voisin direct des Dracénas : sur le rond-point des Dracenas, pourquoi ne pas mettre directement un giratoire avec des « cédez le passage » tout autour. Pourrait-on éviter le coussin lyonnais ? On pourrait commencer par l'écluse et n'implanter le coussin lyonnais proposé que dans un second temps, si nécessaire. Avis plutôt favorable de ne pas mettre ce coussin lyonnais.
- Remarque d'une participante membre de l'association des parents d'élèves, résidante rue du Chardonay : au niveau de l'arrêt de bus à l'intersection rue des Moineaux (au niveau du 1) avec l'impasse Clément Ader, il manque un passage-piétons et un trottoir pour protéger les enfants qui utilisent cet arrêt de bus, réclamés depuis plusieurs années.

Ce lieu est situé hors du quartier du Salinier. Il est suggéré à cette habitante de transmettre sa doléance au conseil du quartier territorialement compétent : celui de Sourrouille.

- Remarque d'une participante : l'écluse proposée au 2 avenue des Pins ne ralentira pas la circulation car mal placée et il n'y a pas de bonne solution. Elle propose de construire une nouvelle route le long des maisons à l'Est dans l'espace vert couvert de pins, créant un gros rond-point par l'impasse des Muguets et séparant les flux en sens contraire, les entrants restant sur la voie actuelle. Cette nouvelle voie réservée à la sortie arriverait en face du rond-point des Palmiers, améliorant la visibilité. Elle est défavorable à l'écluse.

Une autre participante fait remarquer que la plupart des usagers venant de l'Ouest se déportent à cet endroit à cause des racines des pins qui ont déformé le bord droit de la route. Ils se retrouvent alors au milieu de la chaussée juste en face de ceux qui sortent du rond-point.

M. de Kuyper répond que créer une voie le long des maisons ne règle pas le problème de l'étranglement auprès du rond-point des Palmiers et que cela nécessiterait des travaux importants, coûteux et donc une mise en œuvre tardive. Or il est urgent de traiter ce point noir avant qu'un accident n'y arrive. Il propose donc d'installer sans attendre l'écluse à l'essai avec des balises J11, du marquage au sol et sans coussin, à l'emplacement où il faudrait recycler l'enrobé à cause des racines des pins qui ont déformé la chaussée. Puis d'en analyser l'efficacité et de déplacer l'écluse jusqu'à trouver l'emplacement le mieux adapté.

- Est évoqué le problème d'empêcher le passage de motos et scooters dans certains cheminements (tel le passage vers le collège et l'espace vert des étangs du Banayre) tout en y laissant passer piétons et vélos. M. Canillo explique que la législation en faveur des handicapés impose un large passage libre incompatible avec le filtrage matériel. Seule solution : interdire les véhicules motorisés et verbaliser les contrevenants.

Les participants n'ayant plus de remarque, M. Caracatsanis remercie tous les participants, rappelle que la prochaine réunion se tiendra le 11 mai 2022 et clôture la séance à 23h07.

Pièce jointe : document de synthèse, constitué à partir du diaporama présenté en séance, et mis à jour en tenant compte des remarques des participants à la réunion publique.